

POUR UNE ACTION ENERGIQUE DU PARLEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE D'ENFANTS AUX FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Conférence régionale co-organisée par l'Assemblée nationale du Bénin, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest-Organisation de Coopération et de Développement Economiques (CSAO-OCDE) et l'Union interparlementaire (UIP)

Cotonou, Centre International des Conférences (CIC)

26-28 mai 2010



NOTE D'INFORMATION SUR LA CONFERENCE REGIONALE DE COTONOU

Contexte

Bien qu'elle soit un phénomène mondial, la traite d'êtres humains et plus particulièrement celle des enfants touche particulièrement les franges occidentale et centrale du continent africain. Les victimes de cette traite, notamment des enfants, se retrouvent dans des situations d'exploitation liées à la vente et au travail forcé dans des secteurs tels que le personnel de maison, la restauration, le trafic d'organes et les cultures d'exportation dont le cacao, le coton et la banane.

Ces cultures d'exportation - principales sources de revenus des paysans - nécessitent en effet de plus en plus de main d'œuvre peu coûteuse pour amortir la chute de leurs cours sur le marché mondial. Ces arguments économiques, au mépris du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, sont exploités pour justifier le recours massif à de « petites mains en pleine croissance. »

La traite d'enfants et leur exploitation dans les cultures d'exportation ne cessent pourtant de prendre de l'ampleur en dépit des condamnations et des initiatives des institutions internationales (BIT, OIM, Unicef), régionales notamment l'Accord multilatéral CEDEAO-CEEAC de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants en Afrique de juillet 2006 ; la Politique de l'emploi et du travail de la CEDEAO adoptée en 2009 - mais surtout au niveau national où de nombreuses mesures, actions, programmes etc. ont été élaborés mis en œuvre ou en cours de l'être comme c'est le cas au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria, au Togo, etc. De même, depuis 2008, le CSAO/OCDE anime au plan international une initiative visant la recherche d'une réponse régionale aux formes de travail des enfants dans les exploitations de cacao en Afrique de l'Ouest ([Initiative CSAO](#)) – Une [Note de Position Commune](#) a été produite à ce sujet.

Une action parlementaire clairement définie et harmonisée au niveau régional fait malheureusement défaut aux initiatives ci-dessus mentionnées. Or, l'inexistence de mesures législatives appropriées pérennise cette pratique en assurant une impunité aux trafiquants. Face aux conséquences de ce fléau qui hypothèquent l'avenir de la jeunesse de ces pays, il devient alors impérieux d'adopter au niveau régional une approche parlementaire combinant la lutte contre la traite et le travail des enfants et l'harmonisation des législations nationales avec les différents instruments juridiques internationaux et régionaux en la matière. Une implication déterminée des parlementaires permettrait en effet de renforcer le cadre juridique

dans la lutte contre cette pratique, tout en garantissant une meilleure comptabilité de l'action des gouvernements et des organisations économiques régionales en réponse au phénomène.

Conscients du rôle accru et déterminant des parlements dans la gestion de cette problématique, l'UIP a lancé dès février 2010 un projet de 2 ans visant à apporter une dimension parlementaire régionale à la stratégie de lutte contre ce fléau.

La Conférence de Cotonou constitue la première activité d'une série prévue par ce projet qui sera exécuté en étroite collaboration avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), avec l'appui financier du Ministère de la Coopération du Royaume de Belgique.

Objectifs de la Conférence

Sans être une conférence de plus, la rencontre de Cotonou vise à:

- Informer les parlementaires du lancement de ce projet qui se déroulera à travers des activités au niveau national et régional ;
- Sensibiliser davantage les parlementaires aux conséquences de la traite des enfants, surtout de leur exploitation dans les principales cultures d'exportation (cacao, coton) ;
- Faire l'état des lieux des différentes pratiques et mesures en cours au niveau des pays impliqués dans le projet ;
- Informer les parlementaires, et renforcer leurs connaissances des différents instruments internationaux et régionaux en la matière ;
- Initier un cadre de dialogue entre les parlementaires de la région, et les parlementaires avec les autres acteurs tels que la société civile et les multinationales impliqués dans la gestion de cette problématique ;
- Suggérer une technique d'approche des activités du projet au plan national ;
- Susciter et recueillir l'adhésion des parlementaires à une approche de coopération régionale basée sur la mutualisation des expériences dans la lutte contre cette pratique.

Les présentations¹ de la Conférence de Cotonou seront assurées par des parlementaires, des experts des institutions internationales et régionales, et des organisations de la société civile.

En raison de la participation des pays anglophones (Ghana et Nigeria) à cette conférence, le service d'interprétation simultanée et de traduction des documents en français et en anglais sera assuré.

Le principal résultat attendu de cette conférence est l'adoption d'une feuille de route servant de cadre d'action des parlements nationaux et au niveau régional.

Participants

Ils seront composés, d'une part, de parlementaires et fonctionnaires de parlements des pays impliqués dans le projet, tels que: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Niger, Nigeria, Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal et Togo.

Chaque délégation parlementaire sera constituée de 8 membres (6 parlementaires et 2 fonctionnaires de parlement.) Cependant, il est laissé à la discrétion du parlement hôte le choix du nombre de parlementaires et autres participants locaux qu'il aura identifiés.

¹ Le programme provisoire est joint à ce document.

D'autre part, seront également conviés à cette Conférence des membres de parlements régionaux (CEDEAO) et sous-régionaux (CIP-UEMOA), de l'Union parlementaire africaine (UPA), du Congrès américain, du parlement fédéral suisse, du parlement de Belgique, des représentants de la Commission de la CEDEAO, de l'UEMOA, du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), des institutions internationales (BIT, OIM et Unicef) et régionales, des multinationales concernées, de la société civile et des médias.

Au total, environ 200 participants sont attendus à la Conférence régionale de Cotonou.

Dates et lieu de la Conférence

La Conférence aura lieu du **26 au 28 mai 2010** au Centre International des Conférences (CIC) à Cotonou.